

KAM/CRT
MINISTRE DELEGUE
AUPRES DU 1^{er} MINISTRE,
CHARGE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

1 3 1 4
CIRCULAIRE N° _____/MDPMEF/DGD/DU _____ 30 MARS 2006

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Commissionnaire en douane agréé pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et cigarettes.

REF : Additif à la Circulaire n° 1309 du 13 février 2006

J'ai honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que la liste des Commissionnaires en Douane agréés, autorisés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs et des cigarettes est étendue à : **GENERAL TRANSIT CÔTE D'IVOIRE (GTCI)**.

La présente circulaire qui complète ma Circulaire n° 1309 du 13 février 2006 est d'application immédiate.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

AMPLIATIONS :

- MEMEF/CAB
- Direction Générale de L'Economie
- Synd. Trans. s/c SAGA-CI
- Synd. Nat. des Transitaires
- FNIS-CI
- FENADIS
- Chambre de Commerce et Industrie
- FEDERMAR
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

COL. MAJ. K. GNAMIEN

